



# Bulletin d'Informations Municipales n° 155

Vendredi 16 avril 2021

Mairie : 02 96 43 83 11  
Fax : 02 96 43 91 05  
Adresse : 4, rue de la Mairie -  
22200 Plouisy

Mail : [accueil@mairie-plouisy.fr](mailto:accueil@mairie-plouisy.fr)  
Site : [www.mairie.plouisy.fr](http://www.mairie.plouisy.fr)

Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(fermée le mardi après-midi)  
Le samedi de 8h30 à 12h15  
(sauf Juillet et Août)

## Permanences des élus (sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**  
Sur Rendez-Vous  
- **Mireille LE PESSOT**  
Jeudi de 10h à 12h  
- **Jean-Claude LE BRAS**  
Vendredi de 14h à 16h  
- **Fabienne HAMEL**  
Mardi de 14h à 16h  
- **Mickaël TESSIER**  
Lundi de 15h à 17h  
- **Nathalie CRENN**  
Lundi de 15h à 17h  
- **Aurélie Le Saout**  
Sur Rendez-Vous  
- **Bruno Baccon**  
Sur Rendez-Vous  
- **Xavier Le Guen**  
Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:  
02 96 44 16 51  
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h  
Vendredi: 16h-18h  
Samedi: 10h-12h

## Numéros d'urgence

SAMU : 15  
Pompiers : 18 au 112  
Gendarmerie :

## Services médicaux

Médecin :  
02 96 21 00 51  
Infirmières :  
02 96 44 40 87

## Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

## Taxis :

Ty Latace :  
06 45 18 73 75  
ARGOAT Taxi :  
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

*Copyright-reproduction interdite  
sauf autorisation expresse de la  
mairie de Plouisy*

## **Conseil municipal**

Compte tenu de la situation sanitaire et du confinement en vigueur, le prochain conseil municipal du mercredi 21 avril à 20 h 30 aura lieu en visioconférence pour l'ensemble des conseillers.

Le public aura possibilité de suivre la réunion via le Facebook « maire de plouisy ». Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 17 mars 2021 ; compte rendu de la délégation au Maire ; Modalité de vote en visioconférence ; Tarifs ALSH 2021 et rémunération des animateurs ; Acquisition d'un véhicule de service ; Acquisition d'un broyeur d'accotement ; Choix d'un programmiste pour le projet de création d'un pôle culturel et associatif ; SDE – fourniture et pose d'une prise de courant guirlande ; création d'un poste d'adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe ; Convention de participation ALSH – année 2020 et 2021 ; Convention de participation avec l'ALSH de Ploumagoar – avenant Covid ; Convention avec la ville de Saint-Brieuc relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques entre commune de résidence et commune d'accueil ; Contrat de maintenance pour le panneau d'information lumineux avec Lumiplan ; Contrat pour copies internes professionnelles d'œuvre protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie ; Budget principal de la commune – Décision modificative n°1 ; Budget annexe Guillouzic - Décision modificative n°1 ; Simplification des régies de recettes et clôture de la régie de recette salle socioculturelle ; Convention avec GPA pour les travaux d'entretien sur Circuit du maquis de Plouisy – année 2021

## **Boulangerie**

La boulangerie sera fermée pendant une semaine du 19 au 26 avril.

## **Mairie**

En raison de la pandémie qui contraint certains agents à télétravailler et afin de limiter les contacts, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 du 5 au 26 avril. Elle sera donc fermée tous les après-midis mais le standard téléphonique restera ouvert et il sera toujours possible de joindre les agents par téléphone et courrier électronique. La mairie sera aussi fermée le samedi.

## **Travaux**

Des travaux de réfection de chaussée sont prévues. A compter du mardi 20 avril, le bas de la rue du croisic, le giratoire et le haut de la route de traou nen seront fermés.

## **Inscription sur les listes électorales**

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Si vous venez d'emménager sur la commune ou si vous avez récemment changé d'adresse, il est nécessaire de venir en mairie pour effectuer une inscription ou une modification sur les listes électorales avant le 30 avril. Pour les jeunes recensés sur la commune aucune démarche n'est nécessaire, ils recevront leur carte électorale au domicile.

## **Emploi saisonnier**

La commune va recruter trois emplois saisonniers pour des travaux d'entretien des locaux et des espaces verts. 2 emplois à temps plein en juillet et août au service technique et 1 emploi à mi-temps sur 6 semaines pour l'entretien du centre de loisirs. Les candidatures de plouisyens seront étudiées en premier. Ceux qui ont déjà bénéficié de ces postes ne seront pas prioritaires.

## **Modification des arrêts de bus**

L'année scolaire n'est pas terminée mais il faut déjà préparer la prochaine rentrée 2021/2022. si vos enfants prennent les transports scolaires et que vous souhaitez une modification des arrêts de bus, vous pouvez déposer une demande à la mairie avant le 28 mai 2021. La mairie se charge ensuite de faire suivre vos requêtes qui seront étudiées selon des critères de faisabilité et de sécurité. Par conséquent, pour toutes demandes, adressez vos courriers à la mairie de Plouisy avant la fin mai.

## **Bibliothèque**

Pendant cette période de confinement, nous vous rappelons que la bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels. Vous pouvez également consulter en ligne le catalogue de documents disponibles.

## Entretien du bocage

Jeudi 1<sup>er</sup> avril, la route rejoignant Guingamp par le Moulin-au-cuivre était fermée pour la finalisation du chantier d'entretien du bocage communal. Les travaux commandés par la commune puis mis en œuvre par GPA avec Simon Mével sont financés par Plouisy qui recevra ensuite une rétribution issue de la vente du broyat du bois. Resterait à charge moins de 1000€.

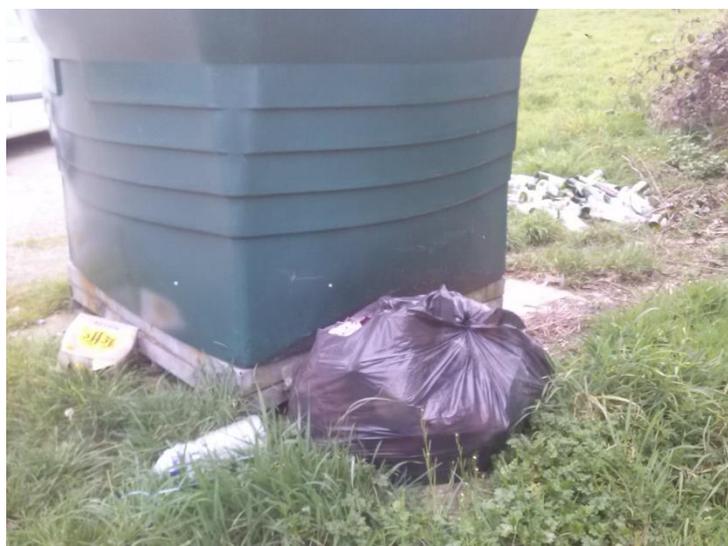


## Dépôts sauvages

Le problème est récurrent, les employés municipaux sont régulièrement amenés à nettoyer les abords du récupérateur des verres, des sacs de déchets y sont déposés alors que les déchèteries sont ouvertes et qu'il en va de la qualité de nos paysages et de notre qualité de vie.

L'arsenal des sanctions pénales, destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets vient d'être renforcé. En particulier, l'amende forfaitaire s'appliquant aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet passe de 68€ (contravention de 3<sup>ème</sup> classe) à 135€ (contravention de 4<sup>ème</sup> classe). Parmi les déchets visés, figurent les masques, gants, mégots, ou tout autre déchet jeté sur la voie publique. Listées à l'article R. 541-78 du code de l'environnement, de nouvelles infractions sont passibles de cette amende de 135€. Parmi elles, sont à retenir : le fait de remettre des déchets à une personne non autorisée ; le fait de mélanger des déchets collectés séparément pour leur réutilisation ou leur recyclage avec des déchets aux propriétés différentes ; la réception de déchets non autorisés et la détention de quantités de déchets supérieures aux quantités maximales autorisées dans une installation de gestion des déchets. De même, l'élimination des biodéchets par brûlage à l'air libre, mais aussi la vente d'équipements ou matériels extérieurs prévus à cet effet, sont passibles de 135€ d'amende, sauf dérogation du préfet pour les plantes invasives. À noter que le décret modifie en conséquence le code de procédure pénale. Plus d'informations sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-depots-sauvages-nouvelles-avancees>



Permis de construire accordé à :

- PICHOURON Kévin – maison individuelle – 1 Pen An Rhun

Etat Civil

Naissance :

- DANIEL LE ROUX Hayden né à Saint-Brieuc le 17 mars 2021, domicilié au 3 Kerlast
- SAINTILAN Léna, Andréa, Armandine née à Plérin le 27 mars 2021, domiciliée au 14 rue Léontine Le Gall

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	 <p>Vacances</p>			
Du 26 au 30 avril	Salade fraîcheur Carottes pommes comté Chili aux boulettes de sarrazin Fromage blanc bio	Charcuterie Filet de poulet au curry (agri local) Haricots verts Banane	Concombre à la crème Brandade de poisson (pêche locale) Gâteau	Céleri Pâtes bio Bolognaises Fruits au sirop



Vaccins Covid – Informations utiles

25 mars 2021

Se vacciner : c'est se protéger



Grâce aux vaccins, votre corps apprend à reconnaître la Covid et à se défendre.

Les vaccins Covid sont très efficaces pour se protéger des formes graves de la Covid-19.



Les vaccins Covid sont gratuits pour tous.

Où se faire vacciner ?



Vous pouvez vous faire vacciner :

- Dans un centre de vaccination  
☎ 0 800 009 110 🌐 www.santé.fr
- Chez votre médecin, votre pharmacie ou sur votre lieu de soin
- Au sein de votre établissement si vous êtes dans un centre médicalisé



Des questions ?  
Demandez à un professionnel de santé, un travailleur social, votre mairie

ou sur VACCINATION INFO SERVICE.FR



Pour se faire vacciner :  
**0 800 009 110**  
(appel gratuit)

ou sur Santé.fr

Vaccins Covid – Mes questions

Si j'ai une santé fragile (par exemple diabète, cancer, maladie rare) : est-ce que je peux me faire vacciner ?

✔ Oui



Si j'ai une santé fragile : je dois me faire vacciner car je peux facilement développer une forme grave et mortelle de la Covid-19. Le vaccin m'aidera à combattre le virus.

Si j'ai déjà eu la Covid-19 : est-ce que je dois me faire vacciner ?

✔ Oui



Même si j'ai déjà eu la Covid-19 : je dois me faire vacciner. Je peux le faire entre 3 et 6 mois après avoir été malade, avec 1 seule dose de vaccin (au lieu de 2 doses).

Si je suis vacciné : est-ce que je peux revenir à la vie d'avant et ne plus porter de masque ?

✘ Non



Même si je suis vacciné : je dois continuer à porter un masque et à respecter les gestes barrières jusqu'à ce que toute la population soit vaccinée.

Si je suis vacciné : est-ce que je peux voyager plus facilement ?

✘ Non

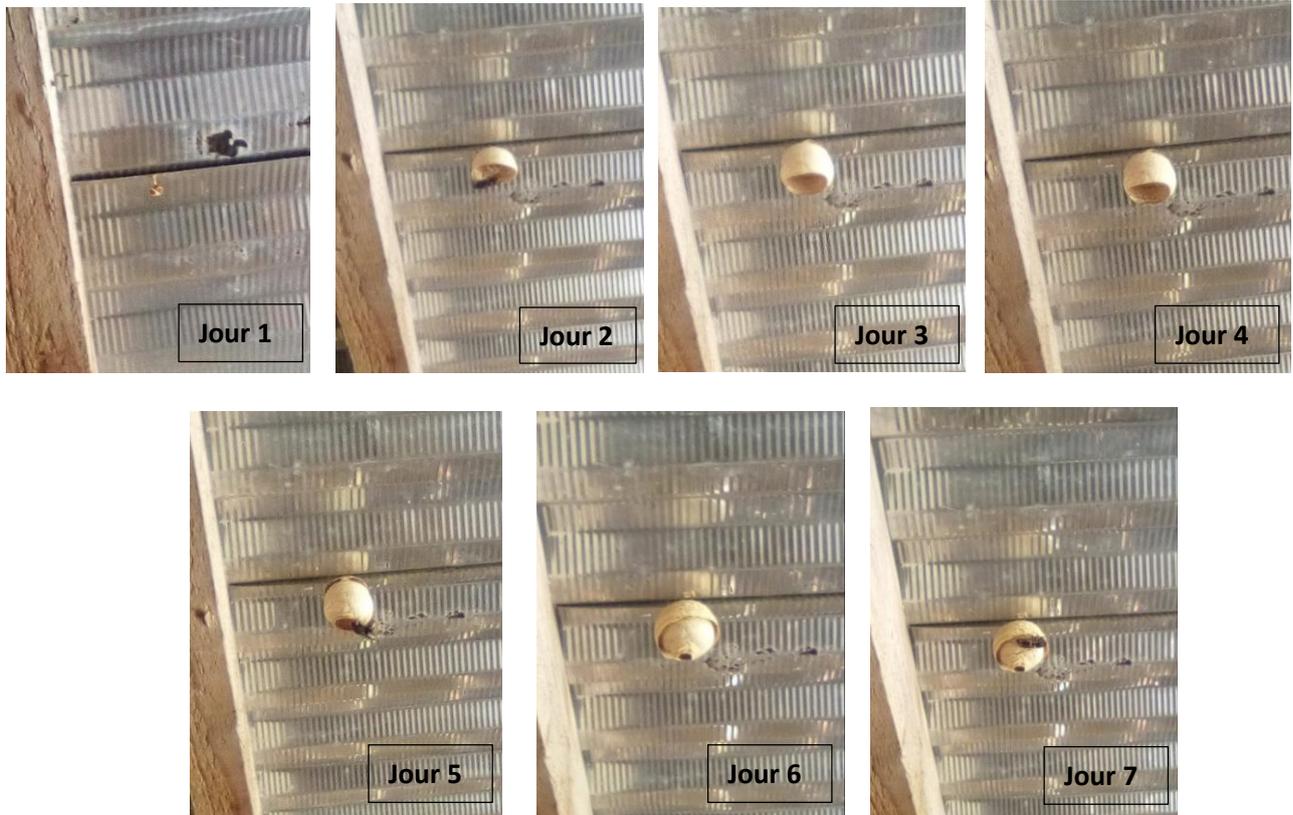


Même si je suis vacciné : je dois faire un test PCR 72h avant de voyager, jusqu'à ce que toute la population soit vaccinée. Ce test est gratuit et n'est pas douloureux. Je dois toujours vérifier les règles de chaque pays avant de voyager.

## Frelons asiatiques

Les fondatrices sont de sortie avec les températures élevées de ces derniers jours. Si vous n'avez pas mis vos pièges en place, il est temps. Elles sont nombreuses à butiner sur les fleurs des camélias en ce moment.

Voici l'illustration de la rapidité d'installation d'un nid en 7 jours



## Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades